

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° II-2628

présenté par

M. Jacques, M. Gassilloud, M. Belhamiti, Mme Genetet, M. Fiévet, M. Ardouin, M. Batut,
M. Bordat, M. Chenevard, M. Cormier-Bouligeon, Mme Goetschy-Bolognese, Mme Liso,
Mme Métayer, Mme Pouzyreff, M. Royer-Perreaut, M. Seo, M. Sorez, M. Studer et Mme Vignon

à l'amendement n° 965 de M. Piquemal

ARTICLE 30**ÉTAT G****Mission « Défense »**

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à supprimer l'indicateur "efficacité des investissements dans l'espace". Nous partageons l'objectif de cet amendement. Répondre aux besoins immédiats des armées et préparer l'avenir sont les objectifs fondamentaux de cette loi de programmation militaire pour 2019-2025. L'espace est l'une des trois priorités avec la cyberdéfense et le renseignement, pour le gouvernement et se voient doter de budgets conséquents au sein du PLF 2023. La proposition de l'indicateur "efficacité des investissements dans l'espace" ne nous semble pas la plus adéquate. L'« efficacité » est compliquée à mesurer. Cet indicateur n'est pas exploitable. Cependant, les deux autres indicateurs permettent d'apprécier pleinement l'objectif de traçabilité souhaité.